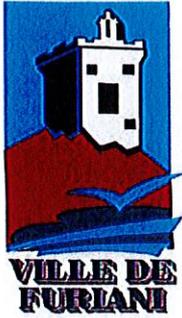


Extrait du Registre des Arrêtés du Maire du 24 juillet 2023



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001200-20230726-A24072023-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2023

**OBJET : Autorisation d'une animation musicale en extérieur jeudi 27 juillet 2023 –
Etablissement L'EBISTINE Furiani-Village**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FURIANI

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1 et suivants ;

VU la demande en date du 22 juillet 2023 présentée par Monsieur Paul LUCIANI, gérant de l'établissement L'EBISTINE à Furiani-Village d'organiser une animation musicale à l'extérieur de son établissement le jeudi 27 juillet 2023 de 20h30 à 23h00.

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Paul LUCIANI, gérant de l'établissement L'EBISTINE à Furiani-Village est autorisé à organiser une animation musicale à l'extérieur de son établissement le jeudi 27 juillet 2023 de 20h30 à 23h00.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire de la Commune de Furiani et Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Haute-Corse, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Paul LUCIANI, gérant de l'établissement L'EBISTINE.

LE MAIRE

Michel SIMONPIETRI

